

OK M. PARIS
Le 25/10/2024

PROCÈS-VERBAL : SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 17 septembre 2024, se réunit dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Le Maire.

Présents : Hubert PARIS, Caroline BOURGOIN, Florian LAFRESNAYE, Sébastien KNOLL, Dominique LECLERC, Mohammed KHARMOUDY, Céline ROBERT.

Absent(es) Excusé(es) : Jennifer TEIXEIRA, donne procuration à M. Michel HUREAU,
Michel HUREAU, donne procuration à Mme Caroline BOURGOIN.

Secrétaire de séance : Dominique LECLERC.

DEMANDE D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

M. le Maire demande si le Conseil Municipal a des remarques et/ou suggestions sur le Procès-Verbal du 03 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 octobre 2024 tel qu'il est rédigé.

DEVIS : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DU BOURG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis reçus pour les travaux d'aménagement de sécurité du bourg, avec notamment l'installation de coussins Berlinois sur les axes principaux du bourg, à savoir :

- STE EIFFAGE : ne peut réaliser les travaux sur 2024
- STE COLAS 72 : 29 829.04 € HT
- STE COLIN TP 41 : 34 283.00 € HT

Prévision budget 2024 (investissement) : 39 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- Accepte le devis de la société « COLAS – 72470 CHAMPAGNE », pour un montant de 29 829.04 € H.T., soit 35 794.85 € TTC ,
- -Autorise M. le Maire à signer le devis correspondant et tout document nécessaire à cette décision.

La séance est levée à 21 heures 05.

Prochain Conseil Municipal :

- Jeudi 21 novembre 2024 à 20 heures.